

Apport de l'agence d'urbanisme de Rouen au futur SRADDET Normand au regard des documents de planification des territoires adhérents



Le territoire de référence de cette contribution, est composé des EPCI adhérents de l'agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure : la Métropole Rouen Normandie, l'Agglo Seine Eure, la CC Inter-Caux-Vexin, la CC Lyons Andelle et le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande. Ce périmètre est pertinent au regard des relations fortes qu'entretiennent ces EPCI et leurs habitants sur ce territoire. S'il ne représente pas un périmètre institutionnel en tant que tel, ces EPCI sont réunis au sein du dispositif InterSCoT piloté par l'agence. La présente contribution s'est attachée à faire ressortir les enjeux du territoire de référence issus des documents de planification en vigueur (SCoT, charte du PNR, contrat de ruralité) en vue d'alimenter la démarche d'élaboration du SRADDET. Cette contribution s'inscrit dans la trame des propositions d'orientations présentées par la Région Normandie lors de la conférence territoriale de l'action publique de Normandie du 14 novembre 2017.

• Image de la Normandie

Le rayonnement et l'attractivité de la région Normandie relèvent d'enjeux variés exprimés à diverses échelles territoriales.

La dynamique économique de l'Axe Seine inscrit la région dans une perspective nationale, européenne et internationale en créant les conditions d'un écosystème logistico portuaire structuré Paris — Rouen - Le Havre. À ce titre, la vallée de la Seine, espace d'activités historique, contribue largement au dynamisme économique local et national. L'affirmation de la position économique de la vallée de la Seine et de ses affluents à l'échelle du territoire de référence devra s'exprimer à travers le SRADDET.

Le système d'enseignement supérieur normand doit également monter en puissance en améliorant les synergies des pôles universitaires normands entre eux et en développant les connexions avec le monde de l'entreprise. L'appui à l'enseignement supérieur et la recherche, facteurs reconnus de développement économique et d'attractivité, est un enjeu essentiel pour la Normandie. Il s'agit d'œuvrer à l'attractivité des formations et des métiers de l'industrie, notamment de l'industrie 4.0, du numérique, de faire émerger un secteur tertiaire supérieur, de diversifier le tissu d'emplois et d'assurer parallèlement le renouvellement de la population active ainsi que sa montée en compétence. Il importe donc au SRADDET de permettre le renforcement et/ou le développement de l'offre de formation au regard du système économique local.

En outre, l'image de la Normandie se joue également sur la richesse de ses paysages naturels et patrimoniaux. La préservation du caractère architectural, urbain et paysager des bourgs, hameaux et paysages ruraux s'exprime dans l'ensemble des SCoT comme la garantie d'une attractivité territoriale augmentée. (À titre d'exemple, il est à noter qu'une exigence paysagère et architecturale est attendue au traitement des entrées de ville.) Dans cette optique, les enjeux du développement touristique de la Normandie, à l'échelle du territoire de référence, se traduisent dans la mise en valeur et la préservation de ses spécificités patrimoniales remarquables (sites inscrits classés), paysagères et de biodiversité (zone Natura 2000, ZNIEFF, ENS). À ce titre, la valorisation des espaces naturels emblématiques (Réserve ornithologique de la base de loisirs Léry-Poses, coteaux crayeux de la Seine, Parc naturel régional des boucles de la Seine normande...) dans le cadre du SRADDET permettrait de faire des grands espaces naturels de la Région des emblèmes du tourisme durable. En outre, le paysage de la vallée de la Seine révélé plus largement à l'appui du projet de vélo-route des bords de Seine permettra par ailleurs d'intensifier la visibilité touristique du territoire. Le développement de l'activité de croisières sur la Seine nécessite d'aménager les lieux d'escales afin d'accueillir touristes et navires dans de bonnes conditions. Il conviendra également de permettre le développement d'activités de services liées à la croisière, à proximité des lieux d'escales (avitaillement des bateaux, hivernage, réparation navale, etc.).

• Changement climatique et réseaux d'énergie

Face au défi que représente le changement climatique, le SRADDET a pour mission d'articuler les politiques publiques régionales et locales en matière d'énergies. Localement, de nombreuses initiatives traduisent cette prise de conscience nécessaire qui tend à se généraliser. La démarche COP21 locale – Accord de Rouen, lancée par la Métropole Rouen Normandie illustre l'importance grandissante de cette question dans l'engagement des politiques publiques. La recherche d'alternatives aux réseaux d'énergies classiques est à encourager et à développer (biomasse, valorisation sylvicole, éolien, solaire, géothermie...). Par ailleurs, l'enjeu d'une moindre consommation énergétique induit la promotion et le développement des constructions bioclimatiques, économes en énergie et la rénovation thermique des bâtiments existants. À ce titre, la Région peut, à travers le SRADDET, affirmer la position de la Normandie comme territoire d'expérimentation de constructions à haute valeur environnementale (constructions passives, matériaux durables [filrière bois], architectures innovantes...).

Ainsi, la Normandie pourrait-elle tendre vers une maîtrise globale des productions et consommations d'énergies sur son territoire. À ce titre, l'Agglo Seine Eure s'inscrit pleinement dans cette demande avec la plateforme de rénovation énergétique « la maison de la rénovation ».

• Pollutions, risques et nuisances

Le SRADDET a pour objet d'intégrer le SRCAE et de s'appliquer au PCAET décliné à l'échelle des intercommunalités. Les outils de planification locaux visent trois objectifs majeurs en matière de risques et de nuisances : améliorer significativement l'environnement et la santé, prendre en compte le risque d'inondation, de ruissellement, de cavités et limiter l'exposition aux risques technologiques. Pour ce faire, la recherche d'une moindre exposition des biens et des personnes aux différents risques constitue l'une des principales actions. Le développement de dispositifs de mesure est préconisé : qualité de l'air, du sol, de l'eau, afin d'informer les populations et d'orienter les actions publiques et privées. En outre, certaines mesures incitatives (déploiement de bornes électriques de recharge pour les véhicules, expérimentation de l'hydrogène) et des préconisations d'aménagement participent à la réduction des nuisances. À titre d'exemple, la réduction du risque de ruissellement et d'érosion des sols s'accompagne de prescriptions d'aménagements hydrauliques spécifiques (fossés, haies, noues, fascines, agroforesterie...). Afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes exposées au risque d'inondation, les SCoT prévoient entre autres le maintien et la restauration de zones d'expansion des crues naturelles, et l'application des différents PPRI.

• Logements

La région Normandie est confrontée à un déficit d'attractivité, exprimé par un solde migratoire négatif (2000 départs par an) qui pèse sur sa démographie. Afin de résorber ce déficit, il importe de travailler à l'amélioration du cadre vie et à la diversification de l'offre de logements pour conforter l'attractivité résidentielle de la région. La construction prioritaire de logements dans les cœurs d'agglomération et les polarités urbaines au plus proche des services, de l'emploi et des infrastructures de transports, couplée à l'amélioration et à la réhabilitation du parc de logements existants, permettront la réalisation de cet objectif en cohérence avec la lutte contre l'étalement urbain. La diversification du parc de logements à travers la production d'une offre innovante (typologies, morphologies, architectures...) est par ailleurs nécessaire, notamment pour répondre à la multitude des parcours résidentiels et pour faire face au vieillissement de la population. Ces enjeux pourront s'exprimer au sein du SRADDET.

• Transport de marchandises & stratégie logistique

Afin d'ancrer le territoire normand dans la vallée de la Seine et d'étendre l'hinterland de ses ports, le SRADDET aura à privilégier les axes structurants existants pour le transport de marchandises et encourager le report modal vers le rail et la voie fluviale. La multimodalité des sites logistiques étant un prérequis, l'éligibilité des sites d'accueil s'évaluera à la qualité de leurs dessertes bi, tri, voire quadri modales. À ce titre, les sites stratégiques inscrits dans la démarche de la vallée de la Seine devront faire l'objet d'une identification particulière dans le cadre du SRADDET (Plaine de l'Andelle/Seine-Sud/Port Angot/...). Par ailleurs, la DTA de l'estuaire de la Seine approuvée en 2006 identifiait également différents sites stratégiques en matière d'accueil de plateforme logistique, dont Seine-Sud, mais également un site à proximité de Vieux-Manoir. Ce site, inscrit au SCoT du pays entre Seine et Bray, n'a pour le moment pas fait l'objet d'études particulières et mérite d'être réinterrogé dans le cadre du SRADDET.

• Connecter les villes de la Normandie entre elles et avec les réseaux nationaux et internationaux

Pour améliorer les connexions infrastructurelles de son territoire, la Région doit veiller à intensifier les capacités d'échanges routiers et ferrés avec la Métropole régionale afin de renforcer son accessibilité. Il conviendra ainsi d'achever son maillage routier par la réalisation du contournement Est de Rouen/A28-A13, dont la mise en service permettra à la fois d'assurer la continuité du réseau et de réorganiser le fonctionnement du territoire de

référence. Par ailleurs, la ligne nouvelle Paris Normandie et la nouvelle gare de Rouen-Saint-Sever permettront d'améliorer la qualité du transport ferroviaire, d'accroître les flux entre Le Havre, Rouen et Paris, plaçant ainsi la capitale normande dans un réseau ferroviaire performant, nécessaire à son attractivité résidentielle, touristique et économique. Par ailleurs, la nouvelle gare de Netreville entre Louviers et Évreux assurera également une desserte ferroviaire plus performante de ce territoire. Enfin, le potentiel de l'étoile ferroviaire rouennaise en termes de déplacements du quotidien à l'échelle du territoire de référence pourra être pleinement développé.

En abordant la mobilité comme vecteur de développement durable se pose la question du report modal vers des modes de déplacements durables et décarbonés. Pour répondre à cette problématique, les orientations avancées dans les différents documents de planification des EPCI du territoire de référence peuvent inspirer le SRADDET et l'ambition de la région en matière de mobilité. En outre, les politiques cyclables propres aux territoires peuvent être encouragées par le SRADDET. À titre d'exemple, le projet de Seine à vélo, qui reliera Paris à la mer, en longeant la Seine, doit servir le territoire et intégrer les politiques cyclables locales.

L'aménagement de parcs relais connectés aux branches structurantes des réseaux de transports collectifs, de plateformes de covoiturage au sein des nœuds d'échanges, et la maîtrise de l'offre de stationnement à destination (par exemple pour les actifs travaillant dans les éco-parcs) figurent parmi les solutions au service de l'intermodalité. Dans ce cadre, les dispositifs de transports développés par la Région, à l'instar d'Atoumod, pourraient être intensifiés via le SRADDET.

Quelques exemples : Encourager la concertation entre les territoires et les autorités organisatrices de transport/Faciliter l'organisation du covoiturage et de l'écomobilité/Favoriser le partage de la voirie/Définir une tarification attractive visant à développer les usages combinés de plusieurs modes de transports collectifs/Développer des solutions de mobilité pour faciliter l'accès aux services et aux lieux d'emploi et de formation/Encourager l'électromobilité par le développement d'un réseau de bornes de recharge/Privilégier l'accessibilité aux secteurs de gares par les modes actifs et les transports collectifs/Optimiser l'intermodalité des secteurs de gare/Développer les parcs relais et les plateformes de covoiturage au sein des nœuds d'échanges/...

• Le maillage urbain : une spécificité normande à conforter

La définition d'une armature urbaine régionale doit permettre de hiérarchiser les polarités urbaines et de structurer leurs développements au regard des enjeux propres à leurs situation et ambition. L'ensemble urbain rouennais doit ainsi consolider sa place de capitale de la Normandie, renforcer ses fonctions métropolitaines en termes d'emplois, d'équipements, de services, dans l'optique de développer son attractivité et son rayonnement en s'appuyant sur ses spécificités territoriales. Les grandes infrastructures de transports projetées (Contournement Est, LNPN) doivent amplifier l'envergure métropolitaine de l'agglomération rouennaise au service de la Normandie. À ce titre, il importera d'intensifier les relations avec les grandes agglomérations normandes (Le Havre, Caen) et les métropoles voisines (Lille, Paris, Orléans, Tours, Rennes).

Par ailleurs, l'organisation territoriale régionale issue du SRADDET doit permettre, à l'échelle du territoire de référence, une fluidité d'échanges entre les polarités adjacentes et le cœur métropolitain. Il conviendra en effet de permettre une connexion efficiente et optimisée de ces territoires où s'exprime une forte interdépendance de fonctions, d'usages et de services. Enfin, si l'offre de services et d'équipements des polarités en dehors du cœur métropolitain est davantage liée aux usages de proximité et du quotidien, il importe de dynamiser pour en faire l'outil du développement et de l'animation des territoires ruraux et périurbains.

• S'adapter à l'évolution des espaces urbains et ruraux

La limitation de l'étalement urbain et de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers constitue un enjeu majeur de la maîtrise du développement urbain. À l'échelle des SCoT et des PLUI, il s'agit de promouvoir et d'accentuer une approche économe de l'espace, en fixant des seuils maximums de consommation d'espace pour l'extension du tissu bâti. À l'échelle du territoire de référence, un consensus est à rechercher entre les différents SCOT afin de limiter la consommation d'espaces. Sans être prescriptif en la matière, ce rôle revenant aux SCOT et aux PLU, le SRADDET pourrait :

- rappeler que les efforts à réaliser sont à moduler au regard des logiques de développement des territoires, notamment économique et démographique ;
- contribuer à l'émergence d'une culture commune de moindre consommation d'espace et de valorisation du potentiel foncier au sein du tissu urbain constitué, à l'échelle régionale. À ce titre, la démarche de projet liée à l'élaboration du SRADDET pourrait être l'occasion d'envisager un partage des différents outils d'observation et

de suivi de la consommation d'espace. Dans cette optique, il conviendrait également de pérenniser la volonté régionale de résorber les friches, notamment industrielles.

Par ailleurs, l'enjeu de préservation et de renforcement de la nature en ville et dans les espaces ruraux, exprimé dans les différents documents de planification en vigueur à l'échelle du territoire de référence, traduit l'ambition de promouvoir la structuration d'une trame naturelle cohérente sur l'ensemble du territoire et répondant aux objectifs du SRCE de l'ex Haute-Normandie.

En outre, la préservation des espaces ruraux constitue un enjeu commun aux EPCI du territoire de référence. Le développement des bourgs et villages est au centre des préoccupations communales pour maintenir un niveau de population en adéquation avec les services et équipements (notamment scolaires) dont ils disposent. Ce développement doit cependant se conjuguer avec les enjeux de préservation du caractère rural de ces communes et les enjeux de limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles. Par extension, les SCoT traduisent l'enjeu de préservation des hameaux dans leurs contours actuels en veillant à conserver les coupures d'urbanisation et à prioriser le développement dans les polarités urbaines existantes (concentrant services, équipements, activités). Enfin, dans une approche de conservation du paysage, une attention particulière est portée à la préservation des zones humides, des coteaux calcaires ainsi qu'à la maîtrise des impacts paysagers et environnementaux des exploitations de carrières.

La conservation des espaces agricoles et de leurs formes plus singulières (jardins familiaux, secteurs de maraîchage, bocages, vergers...) fait l'objet d'une vigilance particulière tant pour conforter la trame paysagère et la biodiversité en place, que pour maintenir une agriculture dynamique et de proximité, moteur de développement local.

• Économie

Comme l'ensemble de la vallée de la Seine, le territoire de référence est un espace historiquement marqué par l'industrie et l'activité portuaires. Depuis la dernière crise économique et la désindustrialisation qu'elle a entraînée, le territoire de référence peine à reconstituer le stock d'emplois d'avant-crise, témoignant ainsi d'une grande dépendance à la conjoncture. De nombreux espaces d'activités sont aujourd'hui en friches ou vieillissants et nécessitent une reconversion : dans les seules communes limitrophes de la Seine au sein du territoire de référence, 755 hectares sont en friches, représentant % des espaces d'activité. Si la reconversion des friches est un enjeu majeur pour la Métropole Rouen Normandie, à l'image des projets Rouen — Flaubert ou Seine — Sud, elle s'accompagne du développement d'une industrie durable, innovante et adaptée aux exigences environnementales. De même pour l'Agglo Seine Eure : friche Labelle à Saint-Pierre du Vauvray ; friches Audresset, Wonder (îlot Thorel) et CINRAM (Polygram) à Louviers, friche Bosch aux Damps... Ces mutations sont essentielles pour maintenir et renouveler les emplois industriels et construire de nouveaux outils productifs (économie circulaire, économie numérique...)

Les politiques de développement économique des EPCI du territoire de référence tendent, d'une part à renforcer et densifier les pôles d'activités existants, notamment pour permettre la création d'un écosystème autour de l'industrie, et d'autre part à développer de nouvelles zones d'activités davantage dédiées à l'économie de services et au tertiaire. Par ailleurs, les EPCI défendent l'idée d'un renouveau économique par une diversification des moteurs de la croissance. La dynamisation du secteur tertiaire et de l'économie locale via le développement d'une offre de service et d'accueil adaptée aux besoins des entreprises et des travailleurs indépendants constituent des actions opérationnelles visant cette diversification (tiers lieux, incubateurs, pépinières d'entreprises...)

Les SCoT traduisent une préoccupation commune des territoires autour du « commerce de grandes surfaces » de périphérie, qui perturbe les polarités économiques traditionnelles (commerces de centre-ville et de proximité) et participent au phénomène de dévitalisation des centres-bourgs. En outre, les SCoT portent l'objectif commun de conforter les polarités commerciales existantes en visant d'une part leur amélioration architecturale urbaine et paysagère et d'autre part en veillant à ne pas générer de nouvelles polarités susceptibles de fragiliser celles en place.

L'évolution sociétale des modes de consommation perceptibles actuellement doit être accompagnée d'actions favorisant la production locale. À cet effet, la Normandie, dont le territoire est dédié à 70 % à la production agricole, dispose d'un potentiel nourricier considérable à valoriser tant à l'échelle internationale que locale. La valorisation et la promotion de la production agricole normande favoriseront l'émergence de modes de consommation tournés vers le marché local. Le SRADDET peut participer à l'émergence de nouvelles pratiques de consommation en incitant au développement de politiques alimentaires locales, à l'image des actions engagées

par l'Agglo Seine-Eure : pôle d'agriculture bio des Hauts Prés à Val-de-Reuil, développé sur le périmètre d'une zone de captage d'eau; développement des circuits courts avec la charte d'approvisionnement local.

Dans cette perspective de renouveau, le développement des circuits courts est un objectif transversal aux diverses problématiques : la réduction de la pollution, la mise en valeur du territoire, l'assainissement du mode et du cadre de vie, la qualité des produits consommés. Le développement des circuits courts suppose de mieux appréhender la demande et les besoins en produits locaux. Afin d'accroître la production alimentaire durable et intégrée au territoire, la charte du Parc naturel régional propose de promouvoir les produits locaux, de soutenir et développer la vente directe par les actions collectives (type AMAP) et les microfilières de proximité notamment en développant les petites unités artisanales de transformation. L'écoulement de cette production pourrait être envisagé dans le cadre d'une ouverture du marché de la restauration collective (et notamment scolaire) à un approvisionnement de proximité.

La dynamisation des initiatives de productions locales peut prendre la forme du développement de filières courtes pour le bois d'œuvre local, en faisant reconnaître la qualité des bois et des savoir-faire du territoire, et en développant des stratégies locales valorisant la filière bois pour la construction. En outre, la mise en réseau des acteurs, la promotion de l'utilisation des matériaux locaux via la formation des professionnels à leur utilisation, constituent d'autres leviers favorables à cette dynamique.